

Maître Jean-Baptiste DURAND
DDA & ASSOCIES - Avocat au Barreau de Toulon
Le Millénium, 145, place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var
Tél : 04 94 61 06 49 / Fax : 04 94 23 50 66
contact@dda-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT DE VENTE, sur la commune de **LA SEYNE SUR MER (Var) 83500** - 8 Rue Boisselin, Lieudit 2 Rue Boisselin, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « Le Mistralin » cadastré section A0 1195 pour une contenance de 01 ares 84 centiares, savoir :

- **Le lot numéro quatre (4) de copropriété : Un appartement de type T2** situé au rez-de-chaussée Ouest du bâtiment, d'une superficie privative Carrez de 39,12 m² composé d'une pièce principale avec cuisine ouverte, d'une salle d'eau avec WC, d'une chambre et d'un cellier.

Et les 151/1000 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales, - **Le lot numéro trois (3) de copropriété : Un local commercial ou professionnel** situé au rez-de-chaussée Ouest du bâtiment, composé d'une seule pièce avec coin douche et WC, d'une superficie privative Carrez de 17,62 m² dont l'accès s'effectue soit par un roulant PVC implanté sur l'Avenue Mistral, soit par la cloison du cellier du lot numéro 4 sus-désigné.

Et les 70/1000 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

EDD : Acte de Maître Stéphane BOYER, Notaire à TOULON (Var), du 17 janvier 2011 publié le 22 février 2011 vol 2011P numéro 2290.

MISE A PRIX :
TRENTE CINQ MILLE EUROS
(35.000 €)

Frais, droits et taxes en sus et, en outre aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente
Une visite sera assurée par la SCP PELISSERO-MARCER-FIGONI,
Huissiers de justice associés à CUERS (Var) Chemin de la Guiguette,
le LUNDI 11 AVRIL 2022 DE 9h30 A 10h30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 28 AVRIL 2022 à 15H00

à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilière du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (83000) – Palais de Justice de ladite ville - Place Gabriel Péri.

LA VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUETE DE :

La SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, inscrite au RCS de NICE sous le N°058 801 481, dont le siège social est à NICE 06000 - 457 Promenade des Anglais, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, domicilié de droit audit siège en cette qualité, venant aux droits de la SA BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR,

Ayant pour Avocat Me Jean-Baptiste DURAND, du Barreau de TOULON, Membre de l'AARPI DDA & Associés.

OCCUPATION DES LIEUX

D'après les constatations de l'huissier de justice, les biens à vendre sont libres de toute occupation.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de TOULON. Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau de TOULON :

- un chèque de Banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10ème de la mise à prix, et au minimum de 3.000 € ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution. Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente **n°21/00073**, s'adresser :

- Soit au Greffe du Juge de l'Exécution dudit Tribunal sis à TOULON Place Gabriel Péri, où il est déposé et où il peut être consulté de 09h à 11h30,
- Soit au Cabinet de l'Avocat poursuivant par email à

contact@dda-avocats.com

Me J.B. DURAND, AVOCAT